



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MAI 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2009

ZAC PÔLE SPORTS - EXCLUSION DU CHAMP
D'APPLICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION
URBAIN POUR LES CESSIONS FAITES PAR
L'AMÉNAGEUR DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 20 mai 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SIMON -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Nicole IZORE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Nathalie BEGUIER -

AMERU

**ZAC PÔLE SPORTS - EXCLUSION DU CHAMP D'APPLICATION DU
DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN POUR LES CESSIONS FAITES PAR
L'AMÉNAGEUR DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT**

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller Municipal Délégué Spécial expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Le 24 juin 2005, le Conseil municipal a concédé l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Pôle Sports à Deux-Sèvres Aménagement.

La ZAC du Pôle Sports entre aujourd'hui dans la phase de commercialisation des terrains cessibles en vue de développer le secteur économique de la ZAC autour de la thématique sport / bien être / loisirs / environnement sur laquelle des porteurs de projets vont prochainement être amenés à s'implanter. Dans ce cadre, Deux-Sèvres Aménagement va procéder aux cessions foncières correspondantes.

Il est également rappelé que, conformément à l'article L211-1 du Code de l'Urbanisme, la ville dispose depuis 1987 du Droit de Préemption Urbain dans les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme, qui lui permet d'acquérir des biens immobiliers lors des transactions dont elle est informée par les notaires.

C'est pourquoi, afin de faciliter les transactions foncières à intervenir et parce que la collectivité approuve préalablement aux ventes les cessions de terrains de la ZAC, il est proposé, conformément aux dispositions des articles L211-1 et R211-4 du Code de l'Urbanisme, d'exclure du droit de préemption urbain les cessions de terrains réalisées par l'aménageur et situées dans la Zone d'Aménagement Concerté du Pôle Sports ; et ce pour toute la durée de la Convention Publique d'Aménagement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'exclusion du Droit de Préemption Urbain sur la ZAC Pôle Sports pour les cessions réalisées par l'aménageur, Deux-Sèvres Aménagement.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
Le conseiller municipal spécial délégué

Signé

Bernard JOURDAIN